



Préserver les variétés de fruits locaux.... c'est la raison d'être des CROQUEURS de pommes.

En 1978 en Franche Comté quelques «doux rêveurs» se rendent compte de la disparition rapide des vergers et des arbres fruitiers isolés dans les jardins.

Le progrès fait rage! on construit des maisons, on remembre la campagne sans se préoccuper de la richesse que l'on détruit. Peu importent les fruits que l'on avait, on en achètera au super marché où l'on trouvera tout ce que l'industrie alimentaire nous proposera. Il était temps de réagir. Dans toutes les régions où les croqueurs sont présents, on retrouve et sauvegarde des variétés menacées de disparition. Nous sommes «Croqueurs de pommes» mais pas seulement de pommes. Les poires, les cerises, les prunes et tous les autres fruits sont précieux et dignes d'intérêt. La sauvegarde commence par le greffage puis la formation, la taille et enfin la reconnaissance des fruits : **la pomologie**.

Cette dernière discipline est sans doute la plus difficile mais aussi la plus passionnante.

Si la préservation des fruits des terroirs de votre région vous intéresse, venez nous retrouver lors de nos animations tout au long de l'année (voir les activités au verso).

BULLETIN D'ADHESION

A transmettre à votre association locale :

Croqu'Ardenne chez Jacky WINNE - 22 Grande Rue - 08270 GRANDCHAMP
croquardenne@laposte.net

BULLETIN D'ADHESION

Association locale : Croqu'Ardenne chez Jacky WINNE - 22 Grande rue - 08270 GRANDCHAMP

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse :

Code postal : _____ Ville : _____

Profession : _____ Année naissance : _____ Tél. : _____

Adresse internet : _____ @ _____

J'accepte que l'association utilise mes données personnelles dans le seul cadre de son fonctionnement, laquelle s'engage à ne pas divulguer ni à les remettre à des tiers.

Adhésion à l'Association et Abonnement (4 bulletins) pour l'année 2026 : 30,00 € *

Réadhésion à l'Association et Abonnement (4 bulletins) pour l'année 2026 : 30,00 € *

Adhésion de soutien à l'Association, à partir de 35,00 € *

Expédition à l'étranger par virement, chèque ou mandat : 39,00 € */an

* Règlement à l'ordre de : «Association des Croqueurs de pommes»



Toute adhésion reçue après le mois de septembre,
sera reportée sur l'année suivante

Cadre réservé à l'association nationale